

**OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ARLINDO VIEIRA, président
 M. JEAN CAOUETTE, commissaire

ÉCOLE ST-GEORGE

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME I

Séance tenue le 17 avril 2019 À 19H
1550, rue Metcalfe, 14^e étage
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 17 AVRIL 2019

MOT DU PRÉSIDENT..... 1

PRÉSENTATIONS :

Mme MYRIAM GRONDIN - Les Amis de la Montagne..... 3

M. DAVID ESTALL - Citoyen 13

DROIT DE RECTIFICATION DU PROMOTEUR :

M. GEORGE KFOURI 18

M. ARLINDO VIEIRA, président :

5 Je vous souhaite la bienvenue. Je me nomme Arlindo Vieira et c'est moi qui présiderai la séance et je suis accompagné de mon collègue Jean Caouette et nous avons été nommés par la présidence de l'Office de consultation publique de Montréal afin d'obtenir cette consultation sur l'agrandissement de l'École St-George.

10 Nous sommes rendus à la deuxième étape. Il a déjà eu une séance d'information il y a quelques semaines. Ce soir, nous devons accueillir des personnes qui s'étaient inscrites. Une personne, un résident et un organisme qui se sont inscrits pour exprimer leur opinion, même s'ils ne savent pas, on va attendre encore un petit peu, peut-être qu'ils vont se présenter, mais ils nous ont déjà soumis par écrit leur opinion. Ça fait qu'on est déjà alimenté, un petit peu.

15 Donc, cette deuxième phase de la consultation se passe entre citoyens et la commission. D'ailleurs, ce n'est pas comme la première fois, il n'y a pas de représentant de la ville ni du promoteur qui ont répondu aux questions à la première partie de la consultation. Ils ne sont plus là, ils sont là, mais à autre titre.

20 Donc, cette séance se déroulera en français, mais les gens qui souhaitent s'adresser à la commission en anglais ont la liberté de le faire.

The meeting will be held in French but anyone who wishes to express themselves in English may do so.

25 La présente séance sera tenue afin d'entendre les opinions des citoyens sur le projet d'agrandissement de l'École St-George. Nous avons prévu deux interventions ce soir, mais - et j'ai compris qu'il y a d'autres personnes qui veulent prendre la parole. Donc, étant donné, un peu, cette séance un peu atypique, je vais leur permettre de s'exprimer.

30 Je vous rappelle que les consultations de l'Office répondent au principe selon lequel les citoyens ont le droit d'être renseignés sur les projets susceptibles de modifier leur cadre de vie.

Ils ont aussi le droit de faire valoir leur opinion dans le but d'éclairer, d'influencer les décisions des élus relativement à ces projets.

35 Nos consultations se déroulent selon la procédure établie et les commissaires s'engagent à respecter un code de déontologie.

40 Quant au déroulement de la séance, ce n'est pas très compliqué ce soir. On va quand même, il semble qu'une personne qui était inscrite vient d'arriver, alors on va suivre l'ordre qui était prévu à l'horaire et en principe, nous prévoyons environ 20 minutes, ça peut être, c'est juste une indication, ça peut être plus ou moins. C'est surtout quand il y a beaucoup de monde, on se limite à un maximum de 20 minutes pour présenter l'opinion et pour éventuels échanges avec les commissaires.

45 Les mémoires seront rendus publics. Ils demeurent accessibles sur le site internet de l'Office. Une fois la consultation terminée, les commissaires entreprendront une analyse de l'information recueillie au terme de cette consultation.

50 Nous prévoyons terminer la rédaction de notre rapport quelque part, pas trop loin en mai prochain. La présidente de l'Office, madame Dominique Ollivier remettra ensuite le rapport aux élus municipaux et il sera rendu public dans les 15 jours qui suivent. Les décisions à prendre par la suite n'appartiennent plus à l'Office, ils appartiennent aux élus municipaux.

55 Vous noterez la présence d'une sténographe, madame Sarah Ouellet, et d'un responsable de la sonorisation, monsieur Yvon Lamontagne.

60 Comme pour les séances de la première partie, tout ce qui est dit au cours de l'audience est enregistré. La transcription des notes sténographiques sera aussi plus tard accessible sur le site internet de l'Office.

J'ajoute que la Commission est soutenue dans son travail par une équipe de l'Office. Vous les avez déjà rencontrés pour la plupart. S'occupent de l'accueil, de la logistique et si tout se déroule comme prévu, on ne devrait pas terminer très tard ce soir.

65 Comme il est coutume en matière de consultation publique, si pour une raison ou une autre des inexactitudes se glissaient dans les propos tenus ce soir, les représentants du promoteur - parce qu'il y a un représentant qui est présent - pourraient user de leur droit de rectification. Je leur accorderai la possibilité de ce droit à la fin de la séance. Il s'agira, bien entendu, de rectifier seulement un fait et non pas d'émettre un commentaire ou un avis.

70 Voilà, alors, si c'est bien exact, j'ai compris, on m'a fait signe, il me semble que madame Myriam Grondin serait présente.

Bonsoir Madame.

75

Mme MYRIAM GRONDIN :

Bonsoir.

80

M. ARLINDO VIEIRA, président :

On ne veut pas vous bousculer, prenez votre temps.

Bonsoir.

85

Mme MYRIAM GRONDIN :

Bonsoir.

90

M. ARLINDO VIEIRA, président :

Bienvenue.

Mme MYRIAM GRONDIN :

95

Merci.

M. ARLINDO VIEIRA, président :

100

Vous êtes bien Myriam Grondin?

Mme MYRIAM GRONDIN :

105

C'est bien moi.

M. ARLINDO VIEIRA, président :

Donc, vous représentez les Amis de la montagne?

110

Mme MYRIAM GRONDIN :

Exactement. Oui. Alors...

M. ARLINDO VIEIRA, président :

115

On vous avait prévu en deuxième place, mais malheureusement, il y a eu un imprévu, madame Angela Kakridonis ne peut pas se présenter. Elle nous a envoyé quand même son mémoire. Nous avons son mémoire écrit. Elle voulait le présenter en personne, mais elle ne sera pas là, donc, vous êtes la première et je pense, pas la dernière, parce qu'il y a d'autres personnes...

120

Mme MYRIAM GRONDIN :

125

Super. Très bien. Merci, je suis très heureuse d'être là ce soir. Merci de tenir cette consultation publique.

130

Si vous permettez, avant de parler du projet en tant que tel, je voudrais juste dire quelques mots sur les Amis de la montagne que vous connaissez peut-être déjà.

M. ARLINDO VIEIRA, président :

C'est toujours bien, parce que c'est enregistré et c'est accessible plus tard et ceux qui ne vous connaissent pas pourront vous connaître un peu mieux.

135

Mme MYRIAM GRONDIN :

140

Très bien. Donc, les Amis de la montagne, en fait, l'organisme existe depuis 1986. C'est un organisme à but non lucratif qui a pour mission la protection et la mise en valeur du Mont-Royal. Les Amis de la montagne travaillent en concertation avec les instances municipales, avec les propriétaires privés, propriétaires publics des grandes institutions sur la montagne afin d'identifier des solutions pour protéger, mettre en valeur le Mont-Royal et c'est un peu dans cet esprit-là que les Amis ont parfois initié ou parfois collaboré à des démarches qui ont amené, notamment, à l'établissement du site du patrimoine en '87, à la réalisation du plan de protection et mise en valeur en '90, en 2009, puis au Décret de l'arrondissement historique et naturel en 2005.

145

150

Donc, vous ne serez pas surpris peut-être de nous voir ici ce soir. L'agrandissement du projet de l'École St-George nous interpelle. Tout d'abord, c'est situé sur le site patrimonial du Mont-Royal puis, deuxièmement, le projet demande à ce qu'il y ait une modification au règlement d'urbanisme, au plan d'urbanisme relativement au taux d'implantation de la carte du plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal.

155 Donc, les Amis ont étudié le projet et lorsqu'on a étudié le projet, on s'est basé sur des documents qui ont été développés justement pour protéger la montagne, notamment le plan de protection de mise en valeur, la classe du paysage et le plan de conservation du site patrimonial du Mont-Royal. On a principalement utilisé, je dirais dans ce cadre-ci, le plan de protection et de mise en valeur puisqu'il y a une approche distincte qui a été développée pour le cadre bâti et l'approche vise notamment à appliquer la notion de capacité limite de la montagne à accueillir de nouvelles constructions. Et les Amis adhèrent à cette approche et la défendent fermement.

160 Le plan stipule cependant une autre approche aussi relativement aux grands ensembles institutionnels et cette approche, en fait, vise à concilier leur croissance avec la protection, la croissance des grands ensembles avec la protection des patrimoines de leur propriété et de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal. Cette conciliation devant constituer un des premiers objectifs de la planification concertée de leur développement.

165 Donc, même si l'École St-George n'est pas une grande institution, mais une institution plus de petite taille, les Amis de la montagne ont trouvé important d'intégrer ce principe et de le considérer dans leur analyse.

170 Donc, les Amis de la montagne ont constaté que l'agrandissement demandé est relativement faible avec une augmentation de 5,5 % du taux d'implantation. La volumétrie de l'annexe reprend la volumétrie existante. Le projet fait preuve d'une volonté d'intégration harmonieuse au milieu. Le projet d'agrandissement n'aura pas d'impact sur les vues sur et depuis la montagne.

175 Peut-être, si vous avez eu la chance de voir le mémoire, je vais vous envoyer une version, il y a eu quelques modifications, on a rajouté un élément. On veut cependant souligner l'impact lumineux potentiel de l'agrandissement sur l'environnement et le paysage nocturne.
180 Cette dimension est parfois négligée dans la réglementation et dans l'autorisation des projets et le Mont-Royal, on vise souvent à avoir une masse sombre.

Donc, c'est un élément très important à prendre en considération. Donc, dans ce contexte-là, les Amis de la montagne recommandent une discrétion dans le paysage nocturne.

185

On a compris également que le projet prévoit le réaménagement complet de la cour avec une réduction considérable de l'espace asphaltée avec un verdissement. On salue l'effort de l'école à augmenter la canopée et à intégrer aussi des espèces indigènes.

190

Donc, après cette analyse, les Amis estiment que le projet proposé concilie l'agrandissement du cadre bâti d'une institution avec la protection des patrimoines du Mont-Royal.

195

Nous croyons aussi que ce projet permettra de pérenniser cet équipement collectif qui renforce une mixité d'usages sur le site patrimonial du Mont-Royal.

200

Pour toutes ces raisons, les Amis de la montagne ne s'opposent pas à la modification dans ce cas particulier du plan d'urbanisme de la Ville de Montréal relativement au taux d'implantation de la carte de l'annexe 1 du plan de protection et mise en valeur du Mont-Royal.

205

Les Amis de la montagne sont néanmoins de l'avis que cette modification doit être un cas exceptionnel et que toute demande de modification future de grandes institutions exige une analyse rigoureuse et des arguments convaincants.

Donc, ça fait le tour de notre présentation, de notre mémoire.

M. ARLINDO VIEIRA, président :

210

Merci beaucoup. J'avais le goût de vous demander de nous parler un petit peu de ce que vous avez appelé l'approche de capacité limite. Pouvez-vous élaborer un peu plus là-dessus?

Mme MYRIAM GRONDIN :

215 On part du principe habituellement, bien il y a eu d'autres projets au sein de la Ville de
Montréal puis on est toujours, notre réaction première est toujours de dire non, on ne veut pas
densifier le territoire. Donc, c'est un peu cette approche-là. Par contre, il faut trouver un équilibre
entre permettre aux grandes institutions de se développer, si on veut, de rester sur la montagne
et la question de protéger le patrimoine, c'est un équilibre qui est sensible, qui est difficile, mais,
220 c'est ça, ne pas permettre aux institutions de se développer complètement au risque de se
retrouver avec des institutions qui sont vides, qui n'ont plus de vocation. Et à l'heure actuelle, il y
a quand même le Royal Victoria, vous savez sans doute qu'il est déjà à la recherche d'une
nouvelle vocation. On sait qu'il y a le projet de l'Université McGill, mais que ce n'est pas encore
confirmé totalement.

225
Donc, c'est une question d'équilibre, mais le réflexe premier est de ne pas construire, de
ne pas couvrir la montagne si on veut, de nouvelles constructions. C'est ça, si on veut.

M. ARLINDO VIEIRA, président :

230
Merci. Je ne sais pas si mon collègue...

M. JEAN CAOUETTE, commissaire :

235
Vous avez aussi le Schriners qui est disponible.

Mme MYRIAM GRONDIN :

Effectivement, oui.

240
M. JEAN CAOUETTE, commissaire :

Ça fait quand même des dossiers qui doivent être intéressants en soi, quand même,
c'est des cas de reconversion.

245

Mme MYRIAM GRONDIN :

Intéressants, mais compliqués. Je dirais qu'ils demandent beaucoup d'investissements de coûts, donc le Schriners, ça fait quelques années qu'il est en vente, donc lui aussi, il n'a pas eu de projets qui ont été mis, en tout cas, qui se sont réalisés, puis après ça, les Amis de la montagne visent toujours, notre objectif, c'est de conserver la vocation publique des lieux.

Alors, le Schriners, si ça devient, par exemple, des condominiums, bien à ce moment-là, on risque de perdre un accès, de perdre certains accès à la montagne. On l'a déjà vu anciennement avec le projet M sur la Montagne, si on veut où là, il y a une restriction au niveau, une fermeture au niveau du boisé.

Donc, l'objectif c'est toujours essayer de conserver ces lieux-là publics.

260 **M. JEAN CAOUETTE, commissaire :**

Dites-moi, par curiosité, les Amis de la montagne, c'est combien de personnes?

Mme MYRIAM GRONDIN :

265

À temps - bien, on est unique...

M. JEAN CAOUETTE, commissaire :

270 Oui, effectivement, vous avez peut-être les Amis comme tels, puis la permanence, je ne sais pas.

Mme MYRIAM GRONDIN :

275

Oui, bien, en fait, la permanence, on est une trentaine de permanents maintenant.

M. JEAN CAOUETTE, commissaire :

Trentaine.

280

Mme MYRIAM GRONDIN :

Oui, une trentaine de permanents. L'été, puisque les Amis de la montagne, en fait, on a la défense des intérêts, mais on a aussi tout ce qui est service dans le parc, l'accueil, les locations de patins, le service de café, la restauration, si on veut. Après, vous allez avoir tout ce qui est service scolaire, donc on reçoit les groupes scolaires, on fait découvrir la montagne aux jeunes montréalais. Donc, c'est une façon de sensibiliser puis de les amener à vouloir protéger la montagne.

285

Donc, après ça, il y a toutes les interventions sur le terrain, les plantations d'arbres, les suivis de plantation, les coupes de plantes envahissantes. Donc, c'est une grosse équipe.

290

M. ARLINDO VIEIRA, président :

Tant qu'à être curieux, votre financement, il provient de quelle source?

295

Mme MYRIAM GRONDIN :

On a, je pense, si je me souviens bien...

300

M. ARLINDO VIEIRA, président :

Vous n'êtes pas obligée de donner des détails, là.

305

Mme MYRIAM GRONDIN :

On a un petit financement de la Ville de Montréal, mais si vous allez sur le site des Amis, vous allez avoir le rapport annuel. Si ma mémoire est bonne, c'est 12 % de la Ville de Montréal. Ensuite de ça, ça va être du financement privé.

310

M. JEAN CAOUETTE, commissaire :

Vos activités autonomes aussi?

315

Mme MYRIAM GRONDIN :

Et les activités. En fait, les activités autonomes, c'est du financement qui est réinvesti pour la protection et la mise en valeur, donc, dans le parc du Mont-Royal, oui.

320

M. ARLINDO VIEIRA, président :

Elle était peut-être plus attentive que moi! Elle m'a suggéré une question. Vous avez parlé de la luminosité discrète. Ça, qu'est-ce que vous voulez dire exactement par rapport à notre projet, par exemple?

325

Mme MYRIAM GRONDIN :

Bien, c'est que le projet, si vous regardez les plans, vous allez voir, bon, la partie inférieure, c'est complètement vitré, puis après ça, vous avez le deuxième, troisième étage où la, c'est partiellement vitré. Donc, le soir, probablement que la partie inférieure, si vraiment il y a un reverdissement puis il y a des arbres, la luminosité va être limitée au terrain, mais la partie supérieure, lorsqu'on est au centre-ville, lorsqu'on regarde la montagne de loin, risque d'avoir vraiment une masse lumineuse et c'est à ce niveau-là.

330

335

Il y a une certaine volonté de garder la montagne noire, un peu. On fait contraste entre un centre-ville lumineux et un arrière qui est beaucoup plus sobre et il y a certains projets qui

des fois ne prennent pas en compte cet élément-là, donc on invite en fait, l'École St-George ou la ville, en fait, à prendre en considération cet élément-là, tout simplement.

340 **M. ARLINDO VIEIRA, président :**

D'autres questions?

345 **M. JEAN CAOQUETTE, commissaire :**

Non, c'est beau pour moi, c'est clair.

LA PRÉSIDENT :

350 C'est bien. Merci beaucoup. On apprécie beaucoup votre collaboration parce que ça prend de la volonté, ça prend du temps à élaborer, mettre ça...

Mme MYRIAM GRONDIN :

355 Bien pour nous, c'est normal si...

M. ARLINDO VIEIRA, président :

360 ... c'est toujours apprécié. Je comprends que c'est dans votre vocation et tout ça, mais c'est apprécié quand même que vous avez pris la peine, par rapport à ce projet, de vous prononcer et prendre position.

Mme MYRIAM GRONDIN :

365 Merci.

M. ARLINDO VIEIRA, président :

Ça va alimenter notre réflexion. Merci beaucoup.

370

C'est au tour aux amis qui sont venus ici pour nous, j'ai cru comprendre, poser quelques questions. C'est une tradition, on donne la priorité aux femmes. Alors, Madame Carole Beauchemin. Alors, approchez-vous du micro pour que l'enregistrement puisse vous prendre, ainsi que la sténographe.

375

M. DAVID ESTALL :

Oui, mon nom c'est David Estall résidant en face de St-George sur de Ramezay.

380

M. ARLINDO VIEIRA, président :

O.K. Je vais vous laisser y aller, je ne sais pas avec quoi vous voulez parler exactement, mais, juste vous rappeler que notre séance aujourd'hui, c'est surtout pour faire - pour donner des opinions, faire des commentaires et moins pour poser des questions sur le projet, parce qu'on a déjà eu cette étape-là, mais on va voir qu'est-ce que c'est.

385

M. DAVID ESTALL :

D'accord, j'ai visionné le vidéo qui était très explicatif. Je trouve que les arguments - pas les « arguments », les discussions présentées par la voisine étaient au point et je suis bien d'accord avec les points soulevés cette soirée-là.

390

Nous sommes tous concernés sur la rue évidemment avec la circulation et le trafic. Je pense que ces points étaient bien discutés.

395

Un de mes points principaux, ici, ça chevauche avec celui de madame, c'est la question d'éclairage. Éclairage et mécanique. L'éclairage, le projet - moi, je suis architecte et je trouve le projet très intéressant puis je félicite les architectes.

400 La pénétration d'éclairage naturel et le suivi des lignes de la bâtisse et tout, je trouve ça assez sensible et je n'ai pas de critique du tout. Mais comme madame a soulevé la question de l'éclairage, je comprends que les Amis de la montagne se concernent avec l'éclairage de la nuit. On appelle en anglais, il y a une expression, *night sky approved*.

405 Pour les éclairages, on a tout refait l'éclairage de rue pour que ce soit dirigé vers le sol, qui est très souhaitable. Mais avec une boîte cristalline en arrière côté sud-ouest, surtout pour nos voisins sur la rue Cedar, tel que madame qui a présenté ces points l'autre soirée.

410 J'ai mes craintes par rapport à la nuit, mais c'est une question de contrôle interne peut-être. C'est relativement facile à contrôler si l'école est consciente de ce problème potentiel pour les voisins. Nous avons eu déjà des problèmes avec l'école qui avait deux projecteurs par-dessus de leur porte à l'entrée du gymnase.

415 **M. ARLINDO VIEIRA, président :**

Qui était orientés dans quelle direction?

M. DAVID ESTALL :

420 Orientés vers la rue de Ramezay et c'était comme une scène de film ou quelque chose. Toutes les ombres des arbres étaient projetées sur les maisons, comme si c'étaient des projecteurs.

425 **M. ARLINDO VIEIRA, président :**

Jusqu'à quelle heure?

M. DAVID ESTALL :

430 Toute la nuit.

M. ARLINDO VIEIRA, président :

435 Toute la nuit?

M. DAVID ESTALL :

440 Oui. J'ai fait une plainte aux Travaux publics qui a bien réagi, j'ai eu une bonne compréhension de leur part, mais le seul règlement municipal à cette époque-là, c'était le contrôle de l'éclairage sur les stationnements et les accès aux stationnements.

445 Donc, on les a *pognés* avec un côté, le sud, qui était par-dessus de l'accès. Ils ont changé cette ampoule, mais ils ne voulaient pas changer l'autre, ils ont même changé l'autre pour quelque chose, un projecteur vers le sol, mais j'imagine qu'ils ont vérifié les règlements et ils ont remis le grand projecteur qui donnait la lumière en face.

450 Pourquoi? Je ne peux pas expliquer, c'était comme, en tout cas, je ne peux pas expliquer pourquoi ils ont fait ça, parce que l'éclairage nécessaire c'est pour la sortie des bâtisses, la bâtisse.

M. ARLINDO VIEIRA, président :

 Mais est-ce que ça persiste actuellement?

455 **M. DAVID ESTALL :**

460 Côté nord, oui. Côté sud, non, parce que c'est contrôlé par ce règlement qui touche sur le stationnement et l'accès. C'est à côté de l'accès à leur stationnement qui entre dans la cour actuelle. Mais celui-là, plus haut, près du coin de The Boulevard et de Ramezay, celui-là se projette sur nos voisins et ça m'étonne un peu qu'ils n'ont pas lancé des plaintes encore. Mais il

n'y a aucune raison pour ça. Il y a des projecteurs qui éclairent le sol et la *job* est faite. Donc, je ne veux pas que ça soit répété de l'autre côté et pour nous aussi, ce bris, comme madame a suggéré, ça peut faire que les voisins ne sont pas nuits par cet éclairage non plus.

465 Mais, étant donné qu'il y a autant de lumières naturelles qui rentrent dans la bâtisse, je sais très bien que la mécanique, les systèmes mécaniques vont être augmentés et en été, et en hiver, pour le conditionnement de l'air interne et tout, et tout, étant donné ces vastes quantités de vitrines de verre.

470 Typiquement les systèmes mécaniques sont posés sur le toit. Je n'ai pas vu, je n'ai pas demandé aux architectes où ils vont placer les nouveaux systèmes, mais normalement, c'est soit dans un appentis ou dans des unités séparées, qui pose deux problèmes potentiels : le bruit et l'apparence. L'apparence maintenant St-George a déjà des équipements sur le toit qui, je suppose qu'ils ne sont pas conformes, parce qu'ils ne sont pas cachés par un écran esthétique
475 qui est normalement dans le règlement. Je n'ai pas vérifié ces règlements, mais typiquement, il faut que je fasse attention comme architecte quand je fais un bâtiment.

Mais ça, c'est un concerne - l'esthétique d'un appentis éventuel, ce n'est pas indiqué sur les plans ou sur les 3D, il n'y a pas d'unité de toiture indiquée, il n'y a pas d'appentis et si on
480 considère le projet d'ancien Marianopolis, ils ont construit un étage en appelant ça un appentis, mais je m'excuse, ce n'était pas un appentis, c'était un étage qu'ils ont ajouté et je veux éviter cette situation ici où le bâtiment est effectivement augmenté de 10, 12, 14 pieds par un appentis. On est permis, si je me rappelle bien 10 %, ou quelque chose comme ça, mais ça peut être considérable. Ça peut être des petites unités, je n'ai pas vu les plans.

485 Mais, je vous m'assurer et assurer les voisins qu'on n'avait pas un grand appentis ou une grande série d'unités qui ne sont pas traitées de manière esthétique et aussi, le bruit qui a été aussi un problème dans le passé avec l'école.

490

M. ARLINDO VIEIRA, président :

J'imagine qu'il y a des règlements qui prévoient ce genre...

495

M. DAVID ESTALL :

Il y a des règlements, mais dans le temps de l'éclairage, j'ai vérifié...

500

M. ARLINDO VIEIRA, président :

Peut-être pas pour l'éclairage.

M. DAVID ESTALL :

505

J'ai vérifié avec notre conseiller municipal qui dit : « Malheureusement, il n'y en a pas » pour un règlement qui concerne l'éclairage d'un voisin vers l'autre, c'est juste vers un stationnement ou un accès à un stationnement, que je trouve bizarre dans une ville internationale comme Montréal qu'on est un peu en arrière avec ça. Mais j'aimerais bien m'assurer que ces deux aspects sont bien considérés par rapport aux voisins. L'éclairage la nuit et surtout pour le monde sur Cedar, mais aussi pour les systèmes mécaniques qui ne soient pas trop grands, pas assez bien cachés de manière esthétique et les questions de bruit pour l'environnement. Ça, c'est mes deux points.

510

Autrement, comme je vous le disais, je n'ai pas de problème avec ce projet-là.

515

M. ARLINDO VIEIRA, président :

J'ai vu qu'il y a quelqu'un d'intéressé qui a pris des notes.

520

Ça va?

M. DAVID ESTALL :

525 Oui.

M. ARLINDO VIEIRA, président :

530 C'est très bien. Merci beaucoup.

M. DAVID ESTALL :

Merci beaucoup.

535 **LE PRÉSIDENT:**

Bon, voilà. C'est toujours. On bat des records avec cette consultation.

540 Est-ce que vous voulez, dans ce cas précis, rectifier quelque chose parce qu'il a évoqué certaines - je ne sais pas si... peut-être venir au micro pour que votre réponse soit enregistrée.

M. GEORGE KFOURI :

545 Can I do this in English?

LE PRÉSIDENT:

Yeah.

550 **M. GEORGE KFOURI:**

Perfect. So, I am going to start with les Amis de la montagne who mentioned the light pollution.

555 **LE PRÉSIDENT:**

You don't have to comment. Just to rectify something that you feel that is not correct.

560 **M. GEORGE KFOURI:**

560

Yes. So, we are not building a LEED building. However, it is a LEED-like building and therefore, in LEED buildings, we try and reduce the amount of light pollution as much as possible. In this case, the building itself which has the place surround. In the back, will have occupancy sensors and that means that most of the time, those lights will be off when it is night time. So occupancy sensors are just like sensors you would find in a bathroom, as soon as someone walks into the room, the light goes on and then, as soon as everyone leaves, the lights go off. In this case, our school is usually open until, we have classes until 3:30, 4:00, there might be someone there until 5:00, 6:00, beyond 6:00, usually there is no one in the classrooms unless it is the cleaners and then when they walk into the room, the light will come on, they will do their cleaning and they will leave and the lights will go off. This is not a commercial building, we are not trying to advertise that we are there, we will not be leaving the lights on all the time.

565

570

There was a question about the light in the backyard and I really can't comment on that because I am not aware of the issues. I will take a look. I am chair of buildings and grounds and I have been for the last four years and I am interested if we are blasting neighbours with light that doesn't need to happen. It's just a waste of light and electricity and we are definitely not there to make life difficult for our neighbours. So I am very happy to take a look at that and see if there is something we can do about that.

575

580

As far as the HVAC equipment, the HVAC equipment for the new building will not be on the roof of the new building because that is a green room. The HVAC equipment will be on the roof of the gymnasium, which is a large structure, already has equipment on it that you cannot see. Because it is a large wide structure, unless you have a drone or you are on someone's roof

585 who is taller than we are, which I don't believe there is any buildings taller than us, you are not able to see the equipment from the street or any of the surrounding houses.

590 Did I miss anything? Light pollution, HVAC. And I would like to say that, just on a slightly different subject, if someone is having issues with the school, the first thing I would do is go to the school and speak to them. I don't - I can give you the names of who to speak to. It is usually not difficult. There are usually happy to help if there is a way that we can help, again, like I said in the original process, most of our parents live in the area. We are all neighbours and we would be happy to figure out a solution to a problem that's solvable. I think that's it, unless I missed something.

595 Merci.

LE PRÉSIDENT:

600 Merci.

605 Excusez-moi. Il me semble que c'est des choses que vous pouvez en parlant directement en dehors de - parce qu'il y a une certaine formalité qu'on doit respecter dans ces genres... et ne pas créer des précédents qu'on puisse engager des dialogues comme ça. Mais rien n'empêche que vous puissiez lui parler dans un autre cadre et d'une autre façon. Je m'excuse, mais c'était... déjà qu'on se permet un petit peu d'aller d'une façon très souple dans notre façon de procéder ce soir, étant donné qu'il n'y avait pas... on apprécie beaucoup votre présence et le fait que vous puissiez en tant que citoyen, de participer à ce genre d'exercice, mais bon, c'est un peu en dehors de notre cadre habituel, mais il n'y a aucun problème.

610 Alors, ce qui m'amène à conclure pour ce soir. Mon collègue et moi, on vous remercie quand même de votre participation. Il ne faut pas oublier que nous avons quand même une contribution écrite de madame Angela Kakridonis que nous allons analyser et vos opinions. Nous allons analyser tout ça.

615 Comme j'ai dit tout à l'heure, le rapport sera présenté aux élus municipaux, on prévoit que ça ne sera pas plus tard que la fin du mois de mai. Et il sera rendu public deux semaines après le dépôt. Il est déposé auprès des élus qui ont le temps de l'analyser, s'ils veulent réagir une fois que c'est rendu public, ils auront déjà eu l'information et le rapport.

620 Juste vous rappeler que la commission n'a qu'un rôle consultatif, alors ce n'est pas l'office qui prend les décisions concernant le projet de règlement sur lequel vous avez été consulté. Les décisions appartiennent, sur le projet, appartiennent au conseil municipal de la ville et au comité exécutif, mais il faut dire qu'ils tiennent souvent, beaucoup, prennent en compte notre rapport et notre analyse, la plupart du temps.

625 Je remercie toutes les personnes qui nous ont aidés, madame la sténographe qui n'a pas été très occupée ce soir, monsieur le responsable du son, le personnel de l'office à l'entrée et ici. Je remercie aussi le représentant du promoteur qui est là et comme j'ai déjà dit, nous sommes reconnaissants à ceux qui sont venus, qui ont pris la peine de présenter leur mémoire,
630 notamment les Amis de la montagne et tous les autres qui se sont déplacés soit aujourd'hui, soit l'autre fois.

Je vous salue votre courtoisie. Vous avez été très serein et votre patience.

635 Bonne soirée et merci beaucoup.

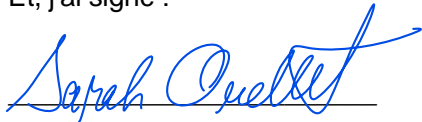
* * * * *

640 Je, soussignée, SARAH OUELLET, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que
les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription fidèle et exacte de la preuve et du
témoignage pris dans cette cause au moyen de la sténotypie.

Le tout conformément à la loi.

645

Et, j'ai signé :



Sarah Ouellet, s.o. (317491-3)

650

Commissaire à l'assermentation (213945)